



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL - Règlement du CHAMPIONNAT DE LA PROVINCE DE LIEGE 2026

Le Championnat de la Province de Liège est ouvert à tout cavalier détenteur d'une licence 03 à 16 sans restriction d'appartenance au GEPL ou à l'ORV et aux montures immatriculées à la FRBSE.

Si le cavalier a une licence 16, la paire cavalier/cheval ne devra pas avoir plus de 1500€ de gains sur la saison en cours.

Le Championnat de la Province de Liège doit obligatoirement s'organiser lors d'un C3 sur une piste extérieure, le même week-end et comprendre deux demi-finales (s/d) et une finale.

Le Championnat doit être organisé avant le 30 septembre.

La date sera précisée par l'OA du GEPL et choisie sans concurrence avec des compétitions officielles de la LEWB.

Il est admis un maximum de 3 montures par cavalier. Le cavalier devra en choisir une pour la finale.

- Les paires qui sont éliminées ou qui abandonnent en 1^{ère} demi-finale peuvent participer à la 2^{ème} demi-finale et à l'épreuve de consolation. Elles ne sont pas admises en finale.
- Les paires qui sont éliminées ou qui abandonnent en 2^{ème} demi-finale peuvent participer en épreuve de consolation. Elles ne sont pas admises en finale.

L'Organisateur devra prévoir une épreuve de consolation clairement indiquée dans l'avant-programme, celle-ci ne pourra pas être couplée à une autre épreuve.

La hauteur des obstacles est fixée à **120 cm** avant barrage.

La 1^{ère} demi-finale est ouverte, la 2^{ème} demi-finale et la finale sont fermées.

<u>Type d'épreuve :</u>	1 ^{ère} demi-finale :	BA 2ph (222.1.4.3) ou temps différé (222.2.3)
	2 ^{ème} demi-finale :	BA chrono (220.2.1.1)
	Finale :	BA BAC (220.2.1.2)

Attribution des points :

1^{ère} et 2^{ème} demi-finales : 100, 95, 91, 88, 86, 85, 83, 82, 81..., E ou A : 0.

Finale : 200, 190, 182, 176, 172, 170, 166, 164, 162 ..., E ou A : 0.

En cas d'ex aequo, le classement de la finale sera prépondérant.

Est déclaré Champion du de la Province de Liège, le cavalier qui totalise le plus de points.

Les demi-finales du Championnat comptent pour le challenge GEPL.

Inscription pour le Championnat de la Province de Liège :

80 € par monture (3 épreuves : 2 demi-finales et une finale ou consolation).

Les inscriptions doivent se faire selon les modalités GEPL et au plus tard à la date de clôture prévue à l'A-P.

Les inscriptions des paires non reprises pour la finale seront d'office reportées pour la consolation et ne seront pas remboursées.

Prix :

1 ^{ère} demi-finale	2 ^{ème} demi-finale	Finale	Podium
150€, 120€, 90€, 60€, 45€, 37,5€, 31,5€, 31,5€...	150€, 120€, 90€, 60€, 45€, 37,5€, 31,5€, 31,5€...	200€, 160€, 120€, 80€, 60€, 50€, 42€, 42€...	200€, 160€, 120€

Le Podium sera constitué obligatoirement de 3 cavaliers différents.

Le GEPL offre la coupe au Champion ainsi que les médailles aux 3 premiers et une couverture brodée au 1^{er} premier du classement général.

Le meilleur cavalier GEPL reçoit une sélection pour l'épreuve GEPL 120cm au JIL.

Obligations pour l'Organisateur du Championnat de la Province de Liège :

Tout cercle désireux d'organiser le Championnat de la Province de Liège devra se soumettre impérativement aux directives suivantes :

- Mettre des boxes à disposition des participants
- Prévoir un protocole pour la remise des prix du podium (personnalités, sponsors, officiels ...)
- Prévoir un podium pour le classement général.
- Prévoir la diffusion de l'hymne national.
- Soigner la décoration florale en piste.
- Respecter les prix.

G.E.P.L. - Secrétariat : Rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège – www.gepl.net – secretariat@gepl.net

Tél 04/279 46 26 - **Fax** 04/277 03 04 - **ING** BE03 3400 4083 1984 - **TVA** BE 473 841 139

RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège